

COOPERATION INTERNATIONALE

Ivry en Fête

Accueil des délégations étrangères

EXPOSE DES MOTIFS

La fête de la ville, « Ivry en Fête », qui aura lieu les 17 et 18 juin 2006, aura pour thème le « 70^{ème} anniversaire du Front Populaire (1936-2006) ». A travers cette manifestation, la ville souhaite se faire l'écho de toutes les initiatives destinées à développer la participation citoyenne des Ivryens pour la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

A cette occasion, plusieurs actions s'inscriront dans la mémoire de cet héritage historique du gouvernement du Front Populaire qui a permis de nombreuses avancées sociales en France telles que les congés payés, les mesures prises pour l'accès à la culture, la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 40 heures entre autres.

Au niveau des relations internationales, la ville d'Ivry développe depuis 2004 une politique de coopération décentralisée avec ses partenaires que sont les collectivités jumelées du Wear Valley District (Angleterre), de Brandenburg (Allemagne), de La Lisa (Cuba) et de la commune rurale de Dianguiré (Mali), et entretient des liens de solidarité et d'amitié avec l'Association de la Maison de l'enfance du Camp de Jelazone et du village Jifna (Palestine).

La ville travaille conjointement avec le tissu associatif local pour développer les différents projets et actions. Les associations suivantes interviennent notamment dans l'accueil des délégations étrangères à Ivry : le comité de jumelage, l'association de développement de Dianguiré, France Cuba, la Multi-Nationale, Cuba Coopération et le comité Ivryen pour la Palestine.

Les quatre principales actions de coopération internationale développées sont :

- Le projet de coopération artistique et interculturelle *Mehr Licht !* second cycle (2004-2006) (*Ivry, Brandenburg, La Lisa, Szczecin (Pologne)*).
- Le séjour international d'enfants/jeunes « Village du Monde » organisé annuellement en été et désormais piloté par la direction petite enfance, enfance et jeunesse. Sont invités à participer avec des Ivryens des jeunes des quatre collectivités jumelées et du partenaire palestinien de la ville. Les activités développées s'inscrivent au sein des valeurs de la culture de la Paix, plus particulièrement celles de la connaissance et de la compréhension interculturelles.
- L'appui en partenariat avec le comité de jumelage et l'association de développement de Dianguiré d'un projet de 18 forages pour la commune rurale de Dianguiré. Le démarrage des opérations est prévu courant 2006.
- La mise en place d'un programme de rénovation urbaine et de développement communautaire d'un quartier insalubre de La Lisa (Cuba) avec la mise en œuvre prochaine du 1er projet : Etape d'urgence, de diagnostic et de planification (2006-2007).

Compte-tenu de l'intérêt réciproque d'une participation de nos partenaires étrangers à cet événement festif caractéristique de l'identité de la ville et de la volonté de poursuivre avec eux le développement des récents projets d'échanges et de coopération décentralisée, il est opportun d'inviter durant « Ivry-en-Fête » les délégations étrangères des partenaires locaux sus-évoqués avec lesquels Ivry entretient des liens de coopération ou/et de solidarité.

Durant leur venue, des réunions de travail seront également organisées pour le développement des différents projets de coopération et d'échanges.

Je vous propose donc d'approuver la venue de ces différentes délégations étrangères et la prise en charge des frais inhérents à leur venue d'un montant d'environ 12 000 euros (transport, visas, assurances, hébergement, frais de séjour).

Les dépenses seront imputées au budget communal, chapitre 65.

COOPERATION INTERNATIONALE

Ivry en Fête

Accueil des délégations étrangères

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1114-1 et suivants,

vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine est engagée dans des liens de jumelage et de coopération décentralisée avec Brandenburg (Allemagne), Wear Valley District (Angleterre), La Lisa (Cuba), la commune rurale de Dianguiré (Mali), et des liens d'amitié et de solidarité avec le camp de Jezalone et le village de Jifna (Palestine),

considérant que la Ville poursuit avec les collectivités partenaires le développement d'une véritable politique internationale de coopération à travers l'intensification des liens de jumelage et de coopération, la construction de projets de coopération décentralisée et le développement d'échanges internationaux dans le cadre du thème « culture de la Paix »,

considérant que dans le cadre d'« Ivry en Fête » la municipalité accueille des délégations étrangères, ce qui permet de renforcer les liens unissant les collectivités partenaires et la Ville,

considérant que les frais à prendre en charge dans le cadre de cet accueil de délégations étrangères sont estimés à 12 000 €, couvrant le séjour, l'hébergement, le transport, les assurances et les visas,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 37 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'accueil pendant une semaine à l'occasion d'« Ivry en Fête » des délégations des collectivités étrangères de Brandenburg, Wear Valley District, La Lisa, la commune rurale de Dianguiré, le camp de Jezalone et le village de Jifna.

ARTICLE 2 : APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à la venue de ces délégations étrangères pour un montant de 12 000 € couvrant le transport, les visas, les assurances, l'hébergement, les frais de séjour.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal, chapitre 65.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22 MAI 2006